

**D.2024.04.03.8.3**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS EN COMMUN  
DE L'AGGLOMERATION TOULOUSAINE**

**Séance du 3 Avril 2024**

**8 - GESTION DU PATRIMOINE**

**8.3 - Protocole de clôture du mandat n° CM 2021-1031 – Mandat 14 – conclu avec Tisséo Voyageurs : Approbation du protocole**

L'an deux mille vingt quatre, le trois avril, dans la salle Métropole à Toulouse, le Comité Syndical du Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'Agglomération Toulousaine, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Michel LATTES, Président du Syndicat Mixte.

|                                     | PRÉSENTS | POUVOIR         | ABSENTS-EXCUSÉS |
|-------------------------------------|----------|-----------------|-----------------|
| <b>TOULOUSE METROPOLE</b>           |          |                 |                 |
| ANDRÉ Gérard                        | X        |                 |                 |
| BOLZAN Jean-Jacques                 | X        |                 |                 |
| BRIAND Sacha                        | X        |                 |                 |
| CARLES Joseph                       |          | X (à M. Bolzan) |                 |
| CARNEIRO Grégoire                   | X        |                 |                 |
| CHOLLET François                    |          | X (à M. Briand) |                 |
| GRASS Francis                       | X        |                 |                 |
| JOP Serge                           | X        |                 |                 |
| LATTES Jean-Michel                  | X        |                 |                 |
| MOUDENC Jean-Luc                    |          | X (à M. Lattes) |                 |
| OCHOA Nina                          |          | X (à M. Jop)    |                 |
| TERRAIL-NOVES Vincent               | X        |                 |                 |
| TRAUTMANN Pierre                    | X        |                 |                 |
| TRAVAL-MICHELET Karine              | X        |                 |                 |
| <b>SICOVAL</b>                      |          |                 |                 |
| CHERUBIN Laurent                    |          | X (à M. Lubac)  |                 |
| LUBAC Christophe                    | X        |                 |                 |
| <b>CC DES Coteaux BELLEVUE</b>      |          |                 |                 |
| SEMPERBONI Patrice                  | X        |                 |                 |
| <b>CC LE GRAND OUEST TOULOUSAIN</b> |          |                 |                 |
| GUYOT Philippe                      | X        |                 |                 |
| <b>MURETAIN AGGLO</b>               |          |                 |                 |
| SUAUD Thierry                       | X        |                 |                 |
| TERRISSE Jean-Marc                  |          | X (à M. Suaud)  |                 |

Par délibération D.2016.12.21.3.2, le Comité Syndical de Tisséo Collectivités a approuvé les termes du contrat de service public 2017-2021 et son cahier des charges entre Tisséo Collectivités et sa régie, Tisséo Voyageurs.

Ce contrat prévoit la possibilité de confier des mandats à Tisséo Voyageurs pour la réalisation d'opérations issues de la programmation pluriannuelle des investissements. Le montant total cumulé de ces mandats ne peut excéder 50 000 000 €HT sur la durée du contrat de service public.

Par délibération D.2021.06.02.5.2, le Comité Syndical de Tisséo Collectivités a autorisé son Président à signer la convention de mandat CM 2021-1031 avec Tisséo Voyageurs pour la réalisation de travaux sur les dépôts bus de Langlade et d'Atlanta nécessaires à l'adaptation du remisage aux évolutions du parc bus en 2022.

La typologie des bus évolue d'année en année en raison de deux éléments dimensionnants :

- la part des bus diesel diminue au profit de celle des bus GNV en cohérence avec la stratégie énergétique adoptée par Tisséo Collectivités
- la part des bus articulés augmente progressivement pour permettre le développement des lignes structurantes et améliorer l'offre du réseau bus.

Ces évolutions ont des conséquences sur les équipements des dépôts, en particulier le remisage car les contraintes de parage sont différentes pour les bus diesel et les bus GNV comme pour les bus standards et les bus articulés.

Ainsi, la superposition des contraintes de parage et des évolutions de structure du parc bus entraîne la nécessité d'effectuer des travaux pour adapter le remisage des sites bus.

L'évolution du parc bus prévue à l'horizon septembre 2022 nécessitait de réaliser des modifications sur les sites de Langlade et d'Atlanta.

L'enveloppe globale de ce mandat s'élève à 630 000 €HT.

Par délibération D.2022.06.08.7.2, le Comité Syndical a autorisé son Président à signer l'avenant n°1 au mandat susvisé pour augmenter l'enveloppe financière de l'opération compte tenu de l'augmentation significative des coûts des matières premières et plus particulièrement des aciers dans le cadre de cette opération. La nouvelle enveloppe financière de l'opération est portée à 861 958,64 €HT.

Le délai global de ce mandat était fixé à fin 2022.

L'opération a été achevée le 23 octobre 2023.

Toutes les réserves constatées lors de la réception ont été levées et la garantie de parfait achèvement des ouvrages est expirée.

La convention de Mandat prévoit que la mission du mandataire prend fin par quitus délivré par le maître de l'ouvrage.

Ce quitus est délivré à la demande du mandataire pour chacune des opérations après exécution complète de ses missions et :

- réception des ouvrages et levée des réserves à la réception ;
- remise des ouvrages à Tisséo Collectivités ;
- expiration du délai de garantie de parfait achèvement des ouvrages et reprise des désordres couverts par cette garantie ;
- remise des dossiers complets comportant tous documents contractuels, techniques, administratifs, relatifs aux ouvrages.

Les dépenses réalisées pour cette opération s'élèvent à 860 961,63 euros HT.

Le présent protocole de clôture du « mandat 14 » constate l'achèvement des missions de Tisséo Voyageurs, approuve le bilan financier de l'opération et donne quitus au mandataire pour cette opération.

Il est proposé aux membres du Comité Syndical d'approuver le protocole de clôture du mandat n° CM 2021-1031, mandat 14, à conclure avec Tisséo Voyageurs, valant quitus, et d'autoriser sa signature.

\*\*\*

Le Comité Syndical :  
Entendu l'exposé de Monsieur le Président,  
Après en avoir délibéré et à l'unanimité des suffrages exprimés :  
[M. Jop et Mme Ochoa (pouvoir) n'ont pas pris part au vote]

**ARTICLE 1 : APPROUVE** le protocole de clôture du mandat n° CM 2021-1031, mandat 14, à conclure avec Tisséo Voyageurs, valant quitus.

**ARTICLE 2 : AUTORISE** le Président de Tisséo Collectivités à signer ledit protocole.

**ARTICLE 3 : DIT** que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet pour contrôle de légalité.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,  
Pour extrait conforme,  
Le Président,

**Jean-Michel LATTES**